

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 24 septembre 2010

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2010-11-8-2

Service consulté

**POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES
SUBVENTIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES**

Résumé : *Le présent rapport propose de verser, aux collèges concernés, la part employeur des contrats aidés, relatifs aux fonctions d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration. Le montant total de la dépense s'élève à 57 321,05€.*

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Département est compétent pour tous les agents non titulaires exerçant dans les domaines de l'accueil, de l'entretien de l'hébergement et de la restauration, qu'ils soient de droit public ou de droit privé. De ce fait, il doit assumer la charge financière des contrats en cours et des contrats futurs.

En ce qui concerne les emplois aidés, par délibérations de la Commission Permanente du 3 mars 2006 (rapport 8^{ème}/20-06) et du 19 mai 2006 (rapport 8^{ème}/40-06), vous avez autorisé le versement de la part employeur des contrats passés par les collèges, ainsi que le renouvellement de ces contrats par les établissements lorsque le besoin est clairement identifié.

Le présent rapport vous propose le versement, aux collèges figurant en annexe au rapport, de la part employeur des contrats aidés pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien, d'hébergement et de restauration. Le montant total de la dépense s'élève à 57 321,05€.

Les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, nature 65511, fonction 221 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 24 SEPTEMBRE 2010

**Fonctionnement des collèges
EMPLOIS AIDES
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
EMP00041	COLLEGE ANNE FRANK ILLZACH SUBVENTION EMPLOI AIDE	803,30
EMP00043	COLLEGE BEL AIR 2 - MULHOUSE SUBVENTION EMPLOI AIDE	951,04
EMP00032	COLLEGE BERLIOZ - COLMAR SUBVENTION EMPLOI AIDE	1 169,07
EMP00034	COLLEGE DE DANNEMARIE SUBVENTION EMPLOI AIDE	18 061,00
EMP00036	COLLEGE DE FERRETTE SUBVENTION EMPLOI AIDE	9 396,88
EMP00037	COLLEGE DE FESSENHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	863,42
EMP00038	COLLEGE DE FORTSCHWIHR SUBVENTION EMPLOI AIDE	864,50
EMP00048	COLLEGE DE LA LARGUE - SEPPOIS-LE-BAS SUBVENTION EMPLOI AIDE	2 383,80
EMP00040	COLLEGE D'ILLFURTH SUBVENTION EMPLOI AIDE	733,74
EMP00047	COLLEGE D'OTTMARSHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	900,66
EMP00042	COLLEGE EMILE ZOLA - KINGERSHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	3 226,33
EMP00044	COLLEGE FRANCOIS VILLON - MULHOUSE SUBVENTION EMPLOI AIDE	1 588,78
EMP00045	COLLEGE FREDERIC HARTMANN - MUNSTER SUBVENTION EMPLOI AIDE	900,66
EMP00046	COLLEGE GEORGES MARTELOT ORBEY SUBVENTION EMPLOI AIDE	1 301,39
EMP00050	COLLEGE GERARD DE NERVAL - VILLAGE-NEUF SUBVENTION EMPLOI AIDE	2 718,67
EMP00039	COLLEGE HENRI ULRICH - HABSHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	1 288,96
EMP00033	COLLEGE PFEFFEL - COLMAR SUBVENTION EMPLOI AIDE	1 408,54
EMP00049	COLLEGE REMY FAESCH - THANN SUBVENTION EMPLOI AIDE	3 530,46
EMP00051	COLLEGE ROBERT SCHUMAN - VOLGELSHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	2 903,28
EMP00035	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER - ENSISHEIM SUBVENTION EMPLOI AIDE	2 326,57
Total		57 321,05